

DECISION
SUR LES PROPOSITIONS CONCERNANT
LES SYMBOLES DE L'UNION AFRICAINE – DRAPEAU DE L'UNION,
LA TENUE DE SOMMETS BILATERAUX
ENTRE L'AFRIQUE ET CERTAINS ETATS
LA NON-ASSIMILATION DE L'AFRIQUE DU NORD AU MOYEN-ORIENT
EN TERMES DE DENOMINATION, DE DEFINITION ET DE CONCEPT
Doc. Assembly/AU/8(VI) Add.1, 2 & 4

La Conférence :

1. **PREND NOTE**, avec satisfaction, des propositions présentées par la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ;
2. **REAFFIRME** que le continent africain représente une unité géographique, politique, humaine et culturelle qui ne saurait être séparée, divisée ou annexée, ni rattachée à un autre espace ou à un autre continent;
3. **DECIDE** de présenter les trois propositions mentionnées au paragraphe 1 de la présente décision au Comité des Sept Chefs d'Etat et de Gouvernement conformément à la décision Assembly/AU/Dec.90(V) pour examen et de faire des propositions à la 7^{ème} Session ordinaire de la Conférence prévue au mois de juillet 2006.

2006

Decision on the review of symbols -
flag of the union, on the holding of
bilateral summits between Africa and
other states and on the
non-assimilation of North Africa into
the Middle East with regard to
nomenclature, content and concept –
(Doc. Assembly/AU/8 (VI) Add.1, 2 and 4

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/929>

Downloaded from African Union Common Repository